

Décision

Générale

colonial

Décision n° 105 du 13 février 1930.

n° 105

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date de publication

13 février 1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le- Gouverneur de la Côte française des Somalis et, dépendances chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat d'engagement de M. Vigne (Jean), en date du 3 juillet 1947

Vula demande de congé présentée par M. Vigne (Jean) le 27 décembre 1949

Vul'avis favorable de M. le directeur des T. P.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Bônny-sur-Loire (Loiret) est accordé à M. Yigne (Jean), comptable contractuel en service à l'usine électrique, pour compter du 20 février 1950.

Art. 2

M. Vigne (Jean), accompagné de son épouse Yigne (dette) et de sa fille, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation 3e catégorie).

Art. 3

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.